



VILLE DE LOURDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Transmis le** 08-09-2022  
**Mis en ligne le** 08-09-2022

Nature de l'acte : 1.4

**DECISION N° 2022\_115**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION WORLD CLEANUP DAY - FRANCE**

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu la délibération n°18 du Conseil Municipal du 21 décembre 2021 portant modification de la délibération n°3 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 et de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 14 avril 2021 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n°28 du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 approuvant l'adhésion de la commune à l'association World CleanUp Day, qui promeut et coordonne la journée mondiale du nettoyage de la planète,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette adhésion pour l'année 2022 afin poursuivre la sensibilisation de nos concitoyens à la réduction des déchets à travers la participation à la journée mondiale du nettoyage de la planète,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

De renouveler l'adhésion à l'association World CleanUp Day pour l'année 2022.

**ARTICLE 2 :**

De régler, par mandat administratif, un montant de cotisation annuelle de 100 euros à l'association World CleanUp Day.

**ARTICLE 3 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- affichée à l'emplacement réservé à cet effet dans le hall de l'hôtel de Ville,
- transmise au contrôle de légalité.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,

**VILLE DE LOURDES**

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE  
Tél.: 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)

- affichée à l'emplacement réservé à cet effet dans le hall de l'hôtel de Ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 08 septembre 2022



Thierry LAVIT  
Maire de Lourdes